



## Résiliation auto et AGIRA

Par **simwoi**, le **27/06/2013** à **12:21**

Bonjour à tous,

J'ai eu un petit litige l'année dernière avec une compagnie d'assurance pour mon véhicule, on m'a résilié à tort pour nullité de contrat.

Je me suis arrangé avec eux pour qu'il n'y ait pas de conséquences pour moi.

Entre temps j'ai dû assurer mon véhicule chez un courtier en attendant de régler le problème.

Aujourd'hui je vais changer de véhicule et donc pouvoir m'assurer normalement.

J'ai demandé mes informations à l'AGIRA, et donc il ne figure rien de l'assurance avec laquelle j'ai eu un litige.

Ma question est dois-je faire confiance à l'AGIRA et être sûr que je ne suis pas fiché?

Les informations que l'on m'a envoyées sont-elles les mêmes que celles transmises aux assurances.

Merci beaucoup à la personne qui pourra me répondre car je n'ai pas envie de faire avoir une deuxième fois!

Cordialement.

Par **chaber**, le **01/07/2013** à **07:46**

bonjour

le fichier AGIRA est, dans un premier temps, alimenté par les sociétés d'assurances.  
Ces dernières le consultent systématiquement lors de nouvelles souscriptions

Par **simwoi**, le **01/07/2013** à **08:46**

Bonjour,

Votre reponse ne repond pas à ma question mais merci.

Cordialement.

Par **chaber**, le **01/07/2013** à **09:35**

si vous avez un écrit de l'AGIRA précisant qu'il n'y a rien dans votre dossier, un assureur aura la même réponse

Apparemment vous auriez eu un problème avec votre assureur. Quelle cause?